

Délibération n°2021.158

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMÉRATION**

Séance du Lundi 27 septembre 2021 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Vingt et un** à vingt heures au siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumallerie – 1 rue Louis Lumière – à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*

Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD
– Anne PERRIN (à partir délib 2021.141) – Louis FEUVRIER –
Marie-Laure NOËL – Alain FORÊT – Alice LEBRET – Louis
PAUTREL – Jean-Claude RAULT – Bernard DELAUNAY –
Cécile PARLOT – *Vice-présidents délégués*

Éric BESSON – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-
Christian BOURCIER – Roland BOUVET – Jean-Claude
BRARD – Laurence CHEREL – Denis CHOPIN – Hubert
COUASON – Noël DEMAZEL – Patricia DESANNAUX –
Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Monique
GALODE – Vanessa GAUTIER – Evelyne GAUTIER LE BAIL
– Hervé GUILLARD – Christophe HARDY (jusqu'à délib
2021.157) – Jean-Pierre HARDY – Karine HUART –
Stéphane IDLAS – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD
– David LÉBOUVIER – Diana LEFEUVRE (à partir délib
2021.145) – Antoine MADEC – Jean-Claude NOEL – Jean-
Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL –
Patricia RAULT – François VEZIE – *Conseillers*

Roger BUFFET est représenté par son suppléant Gilbert BOUFFORT

Isabelle COLLET a donné pouvoir à Michel BALLUAIS

Christelle CORNEE a donné pouvoir à David LÉBOUVIER

Christophe HARDY a donné pouvoir à Louis FEUVRIER à partir de la délibération n°2021.158

Diana LEFEUVRE a donné pouvoir à Patricia RAULT jusqu'à la délibération n°2021.144

Étaient excusés :

Anne PERRIN (jusqu'à délib 2021.140) – Daniel BALLUAIS – Isabelle BIARD – Christian GALLE –
Michelle GARAVAGLIA – Christophe HARDY (à partir délib 2021.158) – Diana LEFEUVRE (jusqu'à
délib 2021.144) – Olivier POSTE

Étaient absents :

Nicolas BRICHET – Maria CARRE – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Pierre THOMAS

Nombre de Conseillers
Communautaires :

En exercice : 58

Présents : 45

Pouvoirs : 3

Votants : 48

Date de la convocation :

21 septembre 2021

Date d'affichage :

4 octobre 2021

Vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Fougères Agglomération

2021.158

Secrétaire de séance :

Vanessa GAUTIER est désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération :

2021.158 – HABITAT -ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Après avoir reçu l'avis majoritairement favorable des Communes membres et du SCOT, le PLH a été transmis au Représentant de l'Etat et a été présenté au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) le 15 juin 2021.

Par courrier du 8 juillet, le Représentant de l'Etat émet un avis favorable dans la continuité de celui du CRHH, en intégrant des observations et en demandant que soient intégrées des actions complémentaires visant à répondre aux enjeux du territoire et aux politiques de l'habitat.

Dans sa réunion du 6 septembre 2021, la Commission Habitat a examiné ces observations et ces demandes : elle propose des réponses, retranscrites dans l'annexe n°1 jointe à la présente délibération.

Les observations concernant les mises à jour statistiques demandées et la déclinaison des objectifs dans la typologie de logements feront l'objet d'une analyse particulière au sein de la commission habitat. Cela relèvera des travaux de l'Observatoire de l'Habitat conjointement à la mise en place avec l'observatoire du SCOT au cours de la première année du PLH.

Les bilans annuels permettront de confronter l'évolution effective de la population aux objectifs de production de logement du PLH et de réaliser un état des lieux des différentes actions proposées.

Si l'évolution de la population montre des différences importantes entre les objectifs et la réalité du territoire, des adaptations pourront être proposées et les chiffres de production revus en conséquence.

Les actions pourront également évoluer au fil du temps en fonction des résultats attendus et être éventuellement complétées ou adaptées si nécessaire.

Après une année de réalisation, le bilan du PLH permettra de mettre à jour les actions du PLH et particulièrement les actions concernées par l'annexe 1 de la présente délibération.

Enfin, il est proposé de faire évoluer le plan de financement global de ces actions comme proposé en annexe n°2.

Vu les articles L-302-2 et R-302-9 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation qui organisent et décrivent les conditions d'élaboration du Programme Local de l'Habitat et la procédure de validation du PLH permettant de le rendre exécutoire,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 15 février 2021 arrêtant le PLH,

Vu la transmission du PLH aux Communes membres de l'EPCI et au Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Fougères le 24 mars 2021,

Considérant l'avis favorable du CRHH suite à la présentation du 15 juin 2021,

Considérant l'avis favorable de l'Etat du 8 juillet 2021 transmise par le Représentant de l'Etat par courrier en date du 9 juillet 2021,

Considérant les réponses apportées par la commission habitat et retranscrites en document annexe aux différentes demandes de l'Etat,

Vu l'avis favorable de la commission habitat, réunie le 6 septembre dernier, sur ces propositions,

Fougères Agglomération

2021.158

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'INTEGRER au PLH les demandes de l'Etat par la mise en application progressive des actions complémentaires comme proposées par la Commission Habitat dans le document ci-joint annexé,**
- **D'ADOPTER le PLH conformément à l'avis favorable du CRHH de l'Etat,**
- **D'AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente à lancer la publicité prévue dans le cadre de la procédure associée au PLH, et à signer tout document afférent.**

Fait et délibéré en séance le 27/09/2021

Pour expédition conforme,
Le Président



Patrick MANCEAU



